

Dossier Technique

Piscine Mobile



Introduction:

La ligue de Bretagne de Natation, avec le soutien de la Région Bretagne, de l'agence nationale du sport et du ministère chargé des sports, s'inscrit pleinement dans le plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique*. Lancé en 2019 par l'Etat et piloté par le ministère chargé des sports, il se déploie en lien avec les territoires.

Ce projet doit permettre à tous les enfants d'accéder au savoir fondamental et fondateur, celui de savoir nager! Il s'organise à travers différentes actions: des stages d'apprentissage pour les enfants et des séquences de formation pluri-catégorielles. L'objectif de l'aisance aquatique est de permettre prioritairement aux enfants de 4 à 6 ans d'avoir une première expérience positive et de les sécuriser dans l'eau en leur donnant les bons comportements.

Face au manque d'accès aux équipements aquatiques, nous avons décidé de développer un concept de bassin mobile fonctionnel, peu onéreux, et écologique. Ce bassin de 50m² pour 1m30 de profondeur est un outil idéal pour venir au plus près des enfants dans les communes petites, moyennes ou grandes.

Présentation de l'équipement

Nous avons conçu une piscine autogérée et conforme aux normes de l'Agence Régionale de Santé.

Le bassin a une dimension de 5m sur 10m avec une profondeur de 1m30 pour une capacité maximale de 15 élèves (1 enfant pour 3m² d'eau). Les coffres en bois autour sont construits sur une base conforme aux normes de logistique internationale et par l'ESAT de Saint Pol de Léon dans le Finistère. Ce point nous permet de faire déplacer nos équipements par des transporteurs professionnels.

Les quatre coffres en bois hébergent: le matériel pédagogique et de secours, la gestion technique de la piscine, la pompe à chaleur et le dernier sert à ranger l'équipement une fois démonté.

La piscine dispose d'une pompe à chaleur pour maintenir une température de 29°C et d'une alarme .

Présentation de nos offres

Nous accompagnons de nombreuses collectivités et clubs sportifs à différents niveaux dans le cadre du plan « Aisance Aquatique » mais également de manière plus globale dans l'animation des établissements aquatiques:

A. Animation au sein de la collectivité avec nos bassins mobiles (septembre à juin):

Dans le cadre de cette action, nous prenons en charge l'installation du bassin et l'animation de l'équipement avec nos éducateurs. Cette partie est prise en charge financièrement par l'Etat.

Nous assurons également les parties administratives et pédagogiques en lien avec l'Education Nationale.

La collectivité se charge de mettre à disposition un lieu fermé découvert ou non en fonction de la saison (cours d'école, gymnase, hangar, terrain, etc.), l'électricité et l'eau voir des vestiaires temporaires en fonction des sites (ces différents points sont affinés après une visite sur site).

L'action se déroule au minimum sur deux semaines.

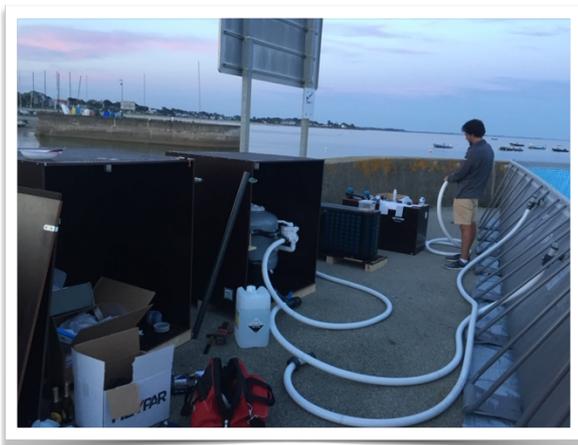
Le stage peut prendre deux formes avec deux créneaux d'enseignements par jour pendant une semaine ou un créneau d'enseignement par jour pendant deux semaines.

Soit 90 enfants sur deux semaines et 180 sur 1 mois. Les temps du mercredi et du samedi, nous proposons des actions à destination des collèges, des personnes en EHPAD, des personnes en situation de handicap et des cours ouverts aux habitants.

B. Aide à l'acquisition d'un bassin mobile

Dans le cadre du plan « 5000 équipements de proximité » nous accompagnons les collectivités pour acquérir les bassins mobiles :

- * Choix du matériel.
- * Aide au montage du dossier de financement
- * Aide à la conception de l'action de stages bleus**.



C. Accompagnement au recrutement et à la formation des professionnels

Dans ce cadre nous pouvons accompagner les collectivités dans la formation des agents au regard du plan « aisance aquatique ».

Nous sommes également en support pour aider au recrutement des MNS en fonction des besoins et sur tout type de bassin.

D. Animation en période estivale

Les piscines peuvent être implantées à proximité de centres nautiques ou de plages attractives afin de répondre aux demandes d'apprentissage de la natation (pour accéder aux sports nautiques ou plus généralement pour soi).

Des séances orientées autour du bien être, de la santé par le sport peuvent également être proposées.

Dans ce contexte, nous proposons la gestion directe de ce bassin via l'association « www.natation-bretagne.fr », ou la location.

* L'enseignement de l'aisance aquatique, c'est trois caractéristiques fondamentales :

- ➔ Un apprentissage massé (séances groupées sur une période courte), concentré dans le temps réparti sur un ou deux semaines.
- ➔ Un apprentissage réalisé sans matériel d'aide à la flottaison
- ➔ Un apprentissage directement en grande profondeur, sans appui plantaire.

** Stage bleu: nom donné au stage d'apprentissage respectant les principes de l'enseignement de l'aisance aquatique. Ces stages donnent accès à un accompagnement financier de l'Etat.

Notre équipement à votre disposition (compris dans la prestation):

★ La piscine et son environnement:

- Une piscine de 50m2 pour 1m30 de profondeur.
- Une échelle et son pédiluve.
- Un filtre plus une pompe de 16m3/h.
- Un tableau de régulation automatique Ph et Chlore et ses pompes doseuses.
- Un tableau électrique dédié avec un bouton « arrêt urgence » .
- Une pompe à chaleur.
- Un enrouleur avec une bâche.
- Une alarme.

★ Matériel d'animation:

- 10 frites.
- 2 bouts de 12m.
- 1 but de water polo.
- 3 ballons.
- 4 anneaux aquatiques lestés.

★ Matériel de secours:

- Un sac d'oxygénothérapie.
- Une trousse premier secours.

★ Le matériel d'entretien:

- Un robot nettoyeur automatique.
- Une épuisette et brosse.
- Un équipement de sécurité : masques, gants et lunette.
- Une mallette de contrôle avec photomètre, un cahier sanitaire de suivi.

★ Gestion quotidienne:

- Deux tableaux dont un à destination des affichages obligatoires.
- Un site internet avec paiement en ligne.
- Une tablette tactile.
- Des supports pour communiquer.



Nos besoins pour installer le bassin:

★ Dimensions minimales au sol pour accueillir l'équipement.

- La piscine et l'enrouleur pour la bâche : 12m/8m.
- La zone technique : 4m /10m.

★ Environnement:

- Un espace fermé et sécurisé (à définir en fonction des sites).
- Un sol préparé sans dénivelé et avec une surface non abrasive.
- Un accès à l'évacuation des eaux usées à proximité ou une organisation à définir lors de la visite.
- Une douche temporaire.
- Un accès pour les pompiers.
- Un habillage pour le site: chaises, chaises longues, parasols en fonction de la saison d'utilisation.
- Un barnum pour l'habillage et le déshabillage des pratiquants. L'idéal est une dimension en 6m/3m, il permet de couvrir / protéger l'entrée et la sortie de l'eau.
- Une table et deux chaises pour l'éducateur.

Si possible, un chalet (type chalet des villages de Noël) pour formaliser l'accueil sur le site.

★ Arrivées techniques:

- Un tableau électrique résistant à l'eau avec 4 prises électriques étanches dont deux en 32A et deux en 16A. Emplacement proche de la piscine à définir lors d'une visite préalable (environ 3m).
- Une arrivée d'eau pour la douche et la piscine. Lors du remplissage, l'idéal est d'utiliser une vanne pompier.

★ Support logistique:

- Un hébergement du salarié.
- Un soutien à la communication auprès des écoles et centres de loisirs, de même auprès des offices de tourisme et des associations de commerçants locaux.



contacts:

Katarin QUELENNEC-LORZIL :
liguebretagne.developpement@gmail.com